



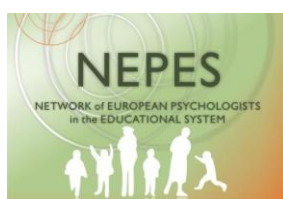
ENQUETE ESPIL

« LES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES EUROPEENS AMELIORENT
L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE »

FRANCE

Francine CORMAN, représentante nationale française au sein du NEPES

francinecorman@free.fr



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme



ESPII : EUROPEAN SCHOOL PSYCHOLOGISTS IMPROVE LIFELONG LEARNING¹

Cette enquête a été subventionnée par la Commission Européenne afin de mettre en évidence le rôle des psychologues scolaires dans le programme européen d'apprentissage tout au long de la vie ainsi que l'impact de ce programme sur leur profession. Elle a été diffusée auprès des ministères de l'éducation et des associations professionnelles par l'intermédiaire des représentants nationaux² du NEPES³, commission de l'EFPA⁴ et a duré une année entre novembre 2009 et novembre 2010.

Un document, suite à cette enquête, expose la situation des psychologues de l'éducation et la manière dont les aides sont organisées pour les élèves en difficultés et à besoins particuliers dans les différents systèmes éducatifs européens. Il précise également quels sont les autres professionnels concernés.

De nombreux exemples de pratiques illustrent l'apport des psychologues de l'éducation dans différentes situations et à différents niveaux avec les partenaires de la communauté éducative.

Par ailleurs, de nombreuses références européennes et internationales (programme d'apprentissage tout au long de la vie, recherches, recommandations, charte des droits de l'enfant et du citoyen) y sont rappelées et apportent des arguments, des pistes pour une amélioration de l'efficacité et de la cohérence des aides aux élèves en difficultés et à besoins particuliers.

En France, y ont contribué :

- Le Ministère de l'Education Nationale
- la FFPP, Fédération Française des Professionnels de la Psychologie et membre de l'EFPA,
- l'AFPEN, Association Française des Psychologues de l'Education Nationale
- l'ACOPF, Association des Conseillers d'Orientation Psychologues de France
- l'ANPEC, Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique

L'ensemble du document de synthèse est disponible sur le site du NEPES www.nepes.eu (versions française, anglaise et allemande) ainsi que sur le site de l'AFPEN www.afpen.fr (version française).

De même, ce document accompagné d'un DVD présentant notre profession a été édité en vue d'être transmis aux responsables des systèmes éducatifs européens.

A. Le programme européen d'apprentissage tout au long de la vie

Il doit permettre d'améliorer le « capital mental de l'Union Européenne ». Celui-ci est défini comme « la totalité des ressources cognitives et émotionnelles des individus, y compris leurs capacités cognitives, leur flexibilité et leurs capacités d'apprentissage, leur intelligence émotionnelle (par exemple l'empathie et la connaissance sociale) et leur résistance face au stress. La mesure des ressources d'un individu reflète son potentiel de base (génétique et programmation biologique) ainsi que ses expériences et formations acquises durant sa vie. »

Huit compétences clés fondamentales dans l'Education et la Formation y ont été définies selon deux objectifs:

¹ Les psychologues scolaires européens améliorent l'apprentissage tout au long de la vie

² Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, France, Finlande, Grande Bretagne, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays Bas, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède, Suisse

³ Network of European Psychologists in the Educational System (réseau européen de psychologues travaillant dans le système éducatif).

⁴ European Federation of Psychologists Associations (Fédération Européenne d'Associations de Psychologues)

- Promouvoir la dimension qualitative de la politique d'apprentissage tout au long de la vie incluant les 8 compétences clefs et les compétences transversales comme l'épanouissement personnel, la citoyenneté active, la cohésion sociale et l'accès à un emploi.
- Promouvoir la dimension de l'égalité des chances pour tous les élèves : « décrocheurs », migrants, à besoins particuliers etc., et la qualification professionnelle des personnels enseignants et de direction scolaire.

B. La situation des psychologues de l'éducation européens

Les psychologues dans le système éducatif sont majoritairement des professionnels avec un Master en Psychologie et une expertise dans le champ de l'éducation. La plupart d'entre eux sont nommés « psychologues scolaires »⁵ et travaillent dans des écoles maternelles, des écoles primaires et des établissements secondaires, aussi bien que dans des établissements en lien avec l'école. Ils s'occupent d'une large gamme d'élèves âgés de 2 à 20 ans. Il en existe environ 50 000 en Europe.

Rencontrant des enfants dès les premières années de leur développement, dans l'environnement quotidien de l'école, ces psychologues sont dans une position privilégiée pour aider les enfants dès le plus jeune âge avec les membres de la communauté éducative. Leurs activités principales consistent à :

- *Aider les enfants à s'adapter à l'environnement scolaire lors des différentes étapes de leur développement*
- *Aider à la formation d'attitudes positives envers l'école et l'éducation ; ce qui fournit une base indispensable pour les apprentissages*
- *Aider les élèves à développer un style de vie équilibré*
- *Identifier les difficultés d'apprentissage, aider à concevoir des programmes d'éducation appropriés et aider les enfants à gérer ces difficultés dès le plus jeune âge pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel.*
- *Aider à prévenir et identifier les difficultés de comportement et de santé mentale*
- *Identifier les déficits d'habiletés sociales et intervenir pour aider l'élève et les membres de la communauté éducative à les développer au sein de l'école*
- *Identifier des difficultés sociales, discriminatoires ou familiales et aider l'enfant lorsqu'elles gênent ses progrès*

Le travail des psychologues dans le système éducatif n'est pas limité aux enfants, mais s'étend à l'équipe éducative. Celui-ci se décline en 3 types d'activités : la prévention, l'évaluation et l'intervention à chacun de ces trois niveaux : l'enfant ou l'élève individuellement, l'institution scolaire et la société.

a) Résultats de l'enquête en Europe

Il existe une grande diversité entre les pays en ce qui concerne les psychologues dans le système éducatif :

- Organisation des services de psychologie scolaire
- Conditions de travail
- Rôles et pratiques

⁵ Les autres termes utilisés en Europe sont 'Psychologue de l'Education', 'Psychopédagogue', 'Orientateur Psychopédagogue', et 'Conseiller d'Orientation Psychologue'.

- Statut juridique
- Proportion d'élèves et d'enseignants par psychologue
- Outils d'évaluation
- Formation initiale
- Possibilités de formation continue et de supervision.

Le profil du « psychologue scolaire moyen européen » avec des différences importantes

- Femme, âgée de 40 ans ou +
 - Travaillant dans l'administration publique (87%) entre 37 et 40 heures par semaine. Cela peut varier entre 18 et 40 heures.
 - Avec environ 2100 élèves et environ 180 enseignants : entre 800 élèves en moyenne au Danemark et 12.400 en moyenne en Allemagne
 - Elle travaille en partenariat avec quatre autres professionnels en moyenne (entre 1 et 32). En Norvège, en Autriche et en Suède, les psychologues ont la possibilité de collaborer avec de nombreux autres professionnels : enseignants spécialisés, médecins scolaires, infirmières scolaires, conseillers pédagogiques, spécialistes (orthophonistes, kinésithérapeutes), assistants sociaux etc.
 - Sa profession est réglementée selon les lois en vigueur, ses missions sont définies et ses activités professionnelles sont précisées.
 - Ses collègues psychologues ont la même nationalité et n'ont, comme elle, aucune expérience professionnelle à l'extérieur de leur pays.
 - Elle a un niveau de Master en Psychologie après 5 ans d'études de Psychologie à l'université.
 - Dans l'ensemble, on ne lui a pas demandé d'avoir d'expérience professionnelle quand elle a commencé sa carrière. Son salaire annuel correspond au revenu annuel moyen d'un enseignant de collège : entre 6 000 et 74 000 euros. *Ce qui ne s'explique pas uniquement par les différences de niveaux de vie nationaux.*
 - Elle a accès à une formation continue entre 1 et 3 fois par an, organisée plutôt par le ministère de l'éducation, une université ou son association professionnelle.
 - Elle ne peut s'attendre que très rarement à une gratification pour sa participation dans l'apprentissage tout au long de la vie.
- **Le Danemark semble offrir aux psychologues scolaires les conditions de travail les plus favorables en Europe avec le nombre le plus bas d'élèves (773) et d'enseignants (60) par psychologue scolaire, un salaire attractif et des avantages lorsqu'ils participent régulièrement à la formation continue et à une supervision.**

Le statut professionnel

Selon le questionnaire ESPIL 2010, pour **73% des pays européens** il y a un statut légalement reconnu pour les psychologues dans le système éducatif.

La formation initiale

La qualification professionnelle exigée dans 67 % des pays est au moins le niveau du Master en Psychologie. Six sur quinze pays demandent une spécialisation (France, Lettonie, Pays Bas, Roumanie, République Slovaque, Grande Bretagne) pour accéder à la profession de Psychologue de l'éducation.

- **La durée de la formation universitaire**

La plupart des Pays européens demandent 5 années d'étude universitaires en Psychologie :

- ✓ L'Autriche, la Bulgarie, le Danemark, l'Allemagne, la Croatie, l'Espagne, la République Slovaque, la Suède : niveau du Master.
- ✓ La Lettonie, les Pays Bas et le Luxembourg : 4 ans au niveau du Master.
- ✓ Le Royaume Uni : niveau de Doctorat (8 ans).
- ✓ La Roumanie ne demande que 3 ans.

- **La formation spécialisée en Psychologie Scolaire**

Trois pays organisent une filière de formation spécialisée. La France dans le système public :

- ✓ L'Autriche demande 5 années en Psychologie et une formation pratique dans un Service de Psychologie de 4 ans finalisés par un examen oral et écrit.
- ✓ Au Luxembourg, un stage de 2 ans après 4 années universitaires en psychologie (cycle complet de 6 ans) est demandé, incluant un tutorat, une supervision, une formation continue, des cours de gestion administrative et de droit, une préparation de thèse et un examen final.

En termes de développement de masters professionnels, quelques universités ont récemment introduit des programmes pour les psychologues de l'éducation.

- ✓ L'Université Comenius de Bratislava
- ✓ Les Universités Belges de Louvain et de Liège depuis septembre 2010.

En début de carrière

Seulement 57 % des pays apportent un soutien professionnel pour les psychologues au début de leur carrière

- L'Autriche, la Croatie, le Luxembourg et le Royaume-Uni semblent avoir la méthode la plus structurée
- Dans plusieurs pays (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Pays Bas, Espagne), les psychologues n'ont ni expérience pratique suffisante, ni soutien particulier au début de leur carrière.
- Aux Pays Bas, a été créé récemment dans une université un Post Master de 2 années : les psychologues travaillent 4 jours par semaine sur le terrain et participent un jour par semaine à cette formation
- Les standards d'Europsy⁶ sont rencontrés dans la formation initiale des psychologues de l'éducation à Malte et en Suède : A Malte, les stagiaires après avoir terminé un cursus de licence et une expérience professionnelle, poursuivent un cursus de Master spécialisé en Psychologie : soit en Psychologie de l'Education soit en Psychologie de l'Orientation, puis bénéficient d'une pratique supervisée de 2 ans.

La formation continue

⁶ Standards de formation définis par l'EFPA concernant la formation universitaire des psychologues : niveau Master 2 + une année de pratique supervisée + une participation régulière à une formation continue. www.europsy.fr

Presque tous les pays européens fournissent un accès régulier à la formation continue pour les psychologues de l'éducation entre 18 heures et 12 jours par an. Elle est principalement organisée par les ministères de l'éducation, les associations nationales de psychologie et les universités

La supervision

Seulement 60 % des pays fournissent un accès régulier à la supervision ou à une intervision⁷ pour les psychologues scolaires

b) Les recommandations

Celles-ci s'inspirent des résultats de l'enquête à partir des meilleures pratiques observées et dans le souci de développer une meilleure organisation des aides aux élèves en difficultés et à besoins particuliers, équivalente et de qualité au sein de la communauté européenne.

Pour les psychologues de l'éducation :

- Standardisation de la formation initiale et continue ainsi qu'une supervision et d'un accompagnement pour les débutants selon les Standards 'Europsy',
- Standardisation des conditions d'exercice, des pratiques et outils d'évaluation
- Proportion du nombre d'élèves par psychologue (1 / 1000) selon les recommandations internationales
- Création d'un centre de Formation Continue Européen pour les psychologues de l'éducation pour soutenir la collaboration entre les collègues européens afin de partager les meilleurs exemples de formation et d'améliorer leur niveau de compétences en cohérence avec les besoins professionnels
- Initiation de projets européens pour aider les psychologues dans le système éducatif en Europe à faciliter l'apprentissage par les pairs, le suivi de collègues européens sur le terrain et des visites d'étude
- Création d'un groupe d'étude européen pour faire un inventaire des outils d'évaluation adaptés au système éducatif, les traduire et les adapter et pour développer de nouveaux outils d'évaluation
- Création d'un groupe indépendant d'experts européens (Eurydice) pour évaluer et améliorer la connaissance des données quant aux Services de Psychologie dans les systèmes éducatifs

Pour les tous professionnels impliqués dans l'éducation, la formation et l'aide aux élèves en difficultés et / ou à besoins particuliers

- Intégration des services des secteurs de l'éducation, de la santé et social dans une même structure d'aide aux écoles pour plus de cohérence et d'efficacité : développement d'équipes comparables de professionnels chargés de l'aide aux écoles et à la jeunesse incluant des services de psychologie scolaire
- Initiation d'un projet pilote '**Réseau EU de soutien aux écoles – RESE**' pour la promotion de solutions innovantes pour un soutien efficace aux écoles
- Promotion de recherches sur le travail des équipes pluridisciplinaires, leurs pratiques et la coopération entre les services d'aides pour la jeunesse au niveau local, national et européen

C. Résultats en France

Il a été difficile de recueillir toutes les données : 3 types de psychologues travaillent dans le système

⁷ Groupe d'analyse de pratiques entre psychologues sans la présence d'un superviseur

éducatif français. L'absence d'un statut des psychologues du premier degré permet difficilement d'accéder à des informations précises les concernant sur le site de l'éducation nationale. Le questionnaire du NEPES a été traduit. D'autres questionnaires ont été élaborés afin de compléter l'enquête européenne au mieux. Puis, plusieurs sources ont été sollicitées :

- le Ministère de l'Education.
 - les associations de psychologues de l'éducation : ACOPF (Association Française des Conseillers d'Orientation Psychologues), AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Education Nationale 1^{er} degré), ANPEC (Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique) ainsi que la FFPP (Fédération Française de Professionnels de la Psychologie). Ces dernières ont apporté les éléments dont elles disposaient et ont assuré la diffusion de questionnaires individuels.
- Nous n'avons reçu que 5 retours de conseillers d'orientation-psychologues dont 3 vacataires qui se sont montrés très concernés et un seul d'un psychologue de l'enseignement catholique. Il n'a donc pas été possible de les exploiter.

a) Trois types de psychologues de l'éducation en France, avec une formation initiale, un statut professionnel et des conditions d'exercice qui diffèrent malgré des missions communes en faveur des élèves en difficultés et à besoins spécifiques.

LA FORMATION INITIALE DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION EN FRANCE		
Premier degré Enseignement Public	Second degré Enseignement Public	Premier et second degrés Enseignement Catholique
<ul style="list-style-type: none"> • une formation d'enseignant de 3 ans • une expérience professionnelle en tant qu'enseignant d'au moins 3 ans • au moins 3 années d'études universitaires en Psychologie • 1 année de formation spécialisée pour préparer le DEPS (Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 3 années d'études universitaires en Psychologie • 2 années de formation spécialisée pour préparer le DECOP (Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation -Psychologue) • Pas d'expérience professionnelle préalable 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un niveau Master 2 en Psychologie • Pas d'expérience professionnelle préalable • Pas de formation spécialisée

b) Analyse et synthèse des réponses des psychologues du 1^{er} degré - Enseignement Public

Les résultats ci-dessous ont été recueillis et synthétisés grâce aux réponses des 237 psychologues du premier degré (enseignement public) qui ont répondu à ces questionnaires. Ils concernent des personnes âgées de 31 à 62 ans L'âge moyen des personnes qui ont répondu est donc de 47 ans. L'échantillon est majoritairement constitué de femmes (84%). L'entrée en fonction est tardive du fait de la double formation exigée actuellement.

- **Situation actuelle**

- ✓ **Temps de travail :**

Les réponses reflètent une certaine ambiguïté des représentations de la question telle qu'elle a été posée et peut être aussi de l'interprétation des textes officiels.

Certains (1/3) ont rappelé le temps réglementaire officiel : 24 h (cf. texte 2008). Les autres (2/3) ont évoqué le temps effectif global nécessaire à l'ensemble des tâches qui leur incombent : 155 personnes évoquent donc une durée du temps de travail supérieure à 24 heures qui varie de 27 à 50 heures de travail par semaine en moyenne.

Peu de collègues et seulement des femmes travaillent à temps partiel.

55 collègues assurent d'autres fonctions : formation continue des enseignants, formation des AVS, cours dans les centres DEPS et les universités.

✓ **Salaire :**

Les salaires mensuels de l'échantillon s'échelonnent de 1470 euros à 3200 euros (salaire moyen de 2150 euros). L'avancement semble plus rapide pour les hommes (38 réponses).

✓ **Formation initiale :** 232 réponses

Le niveau initial de formation universitaire est très souvent nettement supérieur à la licence et au M1. **55.18% des psychologues qui ont répondu ont un niveau supérieur ou égal au niveau Master 2 en psychologie:**

- 46 ont un Master 2

- 46 ont un DEA

- 20 ont un DESS

- 6 ont un Doctorat

- 7 ont un DU

- 85 % sont titulaires du DEPS ; les autres ont été recrutés à minima au niveau Master 2.

Le nombre d'années d'enseignement précédant l'entrée en fonction varie de 3 mois à 32 ans.

✓ **Formation continue :**

Tous ne bénéficient pas d'une formation continue régulière organisée par l'Institution. Dans ce cas, certains collègues obtiennent un financement à la participation aux congrès de l'AFPEN ou autofinancent des temps de formation.

Seuls, 62% y ont accès. Le nombre d'heures consacrée est très variable : 3 à 48h par an. Le taux de participation est très élevé : 85%.

Elle est financée par l'Institution. Les psychologues EN, en majorité via l'AFPEN, sont souvent associés au choix des contenus et des intervenants.

✓ **Conditions d'exercice :**

Celles-ci sont très variées, elles ne dépendent pas uniquement du type de secteur d'intervention (rural, milieux défavorisés...) car d'autres critères semblent intervenir : politiques académiques, nombre des maîtres E et G etc.

- nombre moyen d'élèves : 1700 (de 600 à 3280)

- nombre moyen d'écoles : 14 (de 3 à 37)

- nombre moyen de classes : 69 (de 31 à 117)

✓ **Fin d'activité :** 212 réponses

Pour la plupart (179), la raison évoquée est leur départ en retraite. Pour certains (11), cela dépendra aussi de l'évolution de la profession dans les années prochaines : ou retraite ou changement

d'activités. Pour d'autres (22), ils envisagent d'ores et déjà un changement d'orientation professionnelle ; les principales raisons évoquées sont : charge de travail de plus en plus élevée, faiblesse des rémunérations et manque de reconnaissance etc. Ils souhaiteraient reprendre des études ou travailler en tant que psychologue dans d'autres institutions ou en libéral.

- **Réflexions sur l'avenir de la profession :**

60 % environ estiment qu'il n'est pas nécessaire d'avoir été enseignant auparavant.

- ✓ **Formation initiale :**

Concernant le niveau de formation universitaire, une nette majorité estime que le niveau minimum pour la future formation des psychologues de l'éducation doit être celui du Master 2.

Quant au type de Master 2, plusieurs choix étaient possibles et certains ont fait plus d'un choix. L'ordre de préférence est le suivant:

- environ 50 % font le choix d'un Master 2 de Psychologie
- 37 % souhaitent un Master 2 de Psychologie et une année supplémentaire de professionnalisation
- 20 % souhaitent un Master 2 de Psychologie de l'Education
- 3.75% souhaitent un Master 2 « Sciences de l'Education », option « Psychologie »

- ✓ **Formation continue :**

La quasi unanimité déclare qu'elle est indispensable, qu'elle doit être financée par l'employeur et organisée en collaboration avec les psychologues EN (via les associations professionnelles ou non), les centres DEPS et les universités.

Le taux de participation serait supérieur à la participation actuelle (95% / 84%) mais 25% estiment qu'elle ne devrait pas revêtir un caractère obligatoire.

➤ Domaines et thèmes souhaités : deux grandes catégories de demandes apparaissent :

- formations pratiques (144) : demandes presque exclusivement d'entretiens et analyse des pratiques.
- connaissances théoriques (166) subdivisées référence aux disciplines universitaires :
 - approfondissement de leurs connaissances des tests, interprétations cliniques, bilans et nouveaux tests ; cette première demande est nettement majoritaire (98 demandes).
 - psychologie générale et clinique (56 demandes).
 - psychopathologie (51 demandes).
 - technique d'entretiens cliniques et familiaux (34 demandes)
 - pathologies (33 demandes).
 - troubles cognitifs et des apprentissages (32 demandes).
 - analyse systémique et institutionnelle (30 demandes).
 - les neurosciences (16 demandes).
 - la gestion de crise (12 demandes).
 - déontologie et législation (6 demandes)
 - écrits et restitutions (5 demandes)
 - la précocité (4 demandes)

- l'Europe et autres (4 demandes)
- les migrants (2 demandes)
- autres (pédagogie, élèves 4 demandes).

✓ **supervision**

Pour 89%, la supervision apparait Indispensable.

41% estiment qu'elle devrait être obligatoire. On peut penser que cette réponse peut être entendue de 2 façons : obligation qu'elle soit proposée par l'employeur, obligation d'y participer pour les psychologues ?

Pour 76%, elle devrait être organisée par notre employeur. Toutefois et ceci de façon marquée, elle devrait être encadrée par des psychologues compétents majoritairement extérieurs à l'éducation nationale. La participation devrait être choisie très librement même si beaucoup précisent qu'elle devrait être financée par notre employeur; ceci dans le cadre de la formation continue.

Une supervision collective est nettement préférée à une supervision individuelle.

80% y participeraient.

Pourquoi ?

167 personnes ont apporté à cette question des réponses très élaborées. Quelques uns auto financent déjà des temps de supervision.

Outre que c'est aussi formateur, plusieurs évoquent que c'est une nécessité, une garantie et que c'est indispensable pour :

- rompre l'isolement, prendre du recul, échanger avec les collègues et trouver une aide auprès d'eux.
- développer la compréhension et la capacité à gérer certaines situations particulières grâce aux regards croisés des collègues
- mieux comprendre ses propres ressentis et son implication, pouvoir mettre à distance certains affects, réguler son propre comportement
- développer ses compétences professionnelles, son identité et ses capacités d'affirmation professionnelle.
- particulièrement quand on débute mais aussi tout au long de sa carrière.

✓ **Conditions d'exercice :**

- **secteur d'intervention**

Les critères à prendre en compte sont par ordre de préférence : sociaux, puis géographiques. Plusieurs collègues ajoutent qu'il faudrait pouvoir être au moins une demi-journée par semaine dans chaque école de son secteur.

Moyenne de 11 écoles : entre 3 et 30

Nombre de 36 classes : entre 10 et 80

Nombre de 1222 élèves : entre 250 et 2500.

D'autres critères ont certainement été pris en compte qui concernent davantage les modes d'intervention et les conceptions de la fonction de psychologue au sein de l'institution scolaire. Cela 10.

mériterait d'autres investigations.

- **avec quels partenaires ?**

En équipe pluridisciplinaire pour 93%

Avec des enseignants spécialisés : 93%

Avec des médecins scolaires : 81 %

Avec des assistantes sociales : 67%

Avec des infirmières scolaires : 56%

Avec des conseillers pédagogiques : 24%

Avec d'autres partenaires extérieurs : CMP, CMPP, orthophonistes, psychomotriciens etc.

D. Conclusions

"Une seule chose coûte plus cher à long terme que l'éducation : pas d'éducation" J. F. Kennedy

Il semble qu'il faille repenser et harmoniser l'organisation des aides aux élèves en difficultés et aux écoles. Les objectifs des programmes d'apprentissage tout au long de la vie sont ambitieux et concernent l'ensemble de la communauté impliquée dans les politiques éducatives, de santé et sociales concernant la jeunesse mais aussi l'ensemble des citoyens. Le citoyen de demain devra être en mesure d'apprendre tout au long de la vie.

L'inadéquation des programmes éducatifs avec les attentes sociales et économiques actuelles génère d'ores et déjà un coût important pour les états membres de l'Union Européenne. Beaucoup de citoyens quittent l'école avec un niveau de formation insuffisant et sont exclus du marché du travail ou, développent des pathologies ou des comportements qui ne leur permettent pas de s'intégrer socialement.

Les aides apportées ne sont pas toujours suffisamment précoces et/ou cohérentes. Il arrive trop souvent que des professionnels de différents secteurs (éducatif, médical, paramédical, social, judiciaire) qui interviennent auprès d'enfants et de leurs familles, ne se concertent pas voire s'opposent. Cela génère des retards en termes de diagnostic et de prise en charge, des souffrances inutiles.

Les réductions de postes dans tous les secteurs liées à la crise économique ont des conséquences extrêmement négatives pour les élèves en grande difficulté et / ou à besoins particuliers.

Une meilleure formation des personnels des différents secteurs, le développement d'interventions précoces, un travail en équipe multi professionnelle ne peuvent qu'améliorer les aides aux élèves et aux écoles.

Les psychologues dans le système éducatif contribuent à la promotion, la mise en œuvre et l'évaluation de l'apprentissage tout au long de la vie d'un certain nombre de façons :

- Ils sont souvent en première ligne pour repérer les élèves en grande difficulté et à besoins particuliers à qui ils apportent une première aide avec les autres partenaires concernés
- Ils apportent une guidance et des conseils aux citoyens européens dans une période importante de leur vie et critique dans leur parcours de formation
- Ils assurent la formation d'enseignants, offrent des conseils systémiques aux écoles et aident à la conceptualisation de plans de développement scolaires

- **Les psychologues du premier degré**, encore à l'heure actuelle, sont recrutés au sein de la communauté enseignante. Ils doivent donc avoir poursuivi une formation d'enseignant, avoir exercé pendant trois ans en tant qu'enseignant, être titulaire de la licence de psychologie pour être candidat à la formation qui prépare le DEPS⁸ qui se déroule en un an. Ils ont le titre de psychologue, exercent la fonction de psychologue scolaire mais ont toujours un statut d'enseignant spécialisé.

➤ **Le POPSYDEN⁹ a travaillé activement à la définition de leurs rôles et de la future formation initiale des psychologues de l'éducation nationale du premier degré**

- **Les aides aux élèves en difficultés et à besoins particuliers (1^{er} et 2nd degrés)**

La baisse des effectifs et de l'accès aux formations spécialisées pour les psychologues (DEPS¹⁰ et DECOP) et les enseignants spécialisés des RASED¹¹ dans l'Education Nationale génère une difficulté de plus en plus importante à assurer toutes leurs missions auprès des élèves en difficulté et/ou à besoins particuliers et des écoles malgré une augmentation de la proportion de ces élèves.

➤ **Le groupe des 7¹² demande un même corps de psychologues de la maternelle à l'université**

⁸ Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire reconnu par la loi de 1985 qui définit les diplômes permettant de porter le titre de Psychologue

⁹ Collectif « **Pour un PSYchologue De l'Education Nationale du premier degré** » qui regroupe les Universitaires des centres de formation DEPS, AFPEN, AEPU, SFP, FFPP, SNUlpp -FSU, SnpsyYEN - UNSA

¹⁰ Environ 250 départs en formation DEPS jusqu'en 2004, 210 en 2005, 175 en 2006, 151 en 2007, 175 en 2008, 126 en 2009, 108 en 2010

¹¹ Nombre d'enseignants spécialisés : 15 265 en 2000 : 6878 en 2009 pour un nombre d'élèves (12 713 800 et 12 542 100) et un nombre d'enseignants (942 075 et 940 403) équivalents

¹² ACOFF, AFPEN, SFP, SNUlpp -FSU, SnpsyYEN – UNSA, SNES, SNP

Annexes

- **L'enquête PISA : augmentation de la proportion des élèves en difficultés**

a) L'enquête PISA confirme 2 tendances en France comparativement aux autres pays européens :

- Une augmentation de la proportion d'élèves en difficultés et d'élèves excellents entre 2000 et 2009.

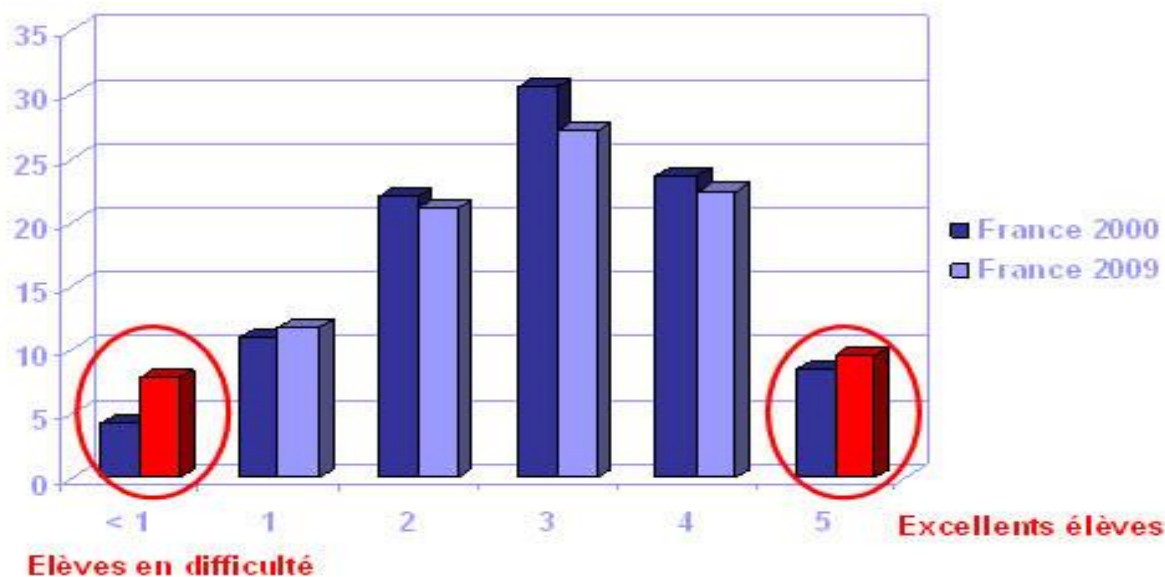
- Une augmentation de l'influence de l'origine socioculturelle et économique sur les résultats.

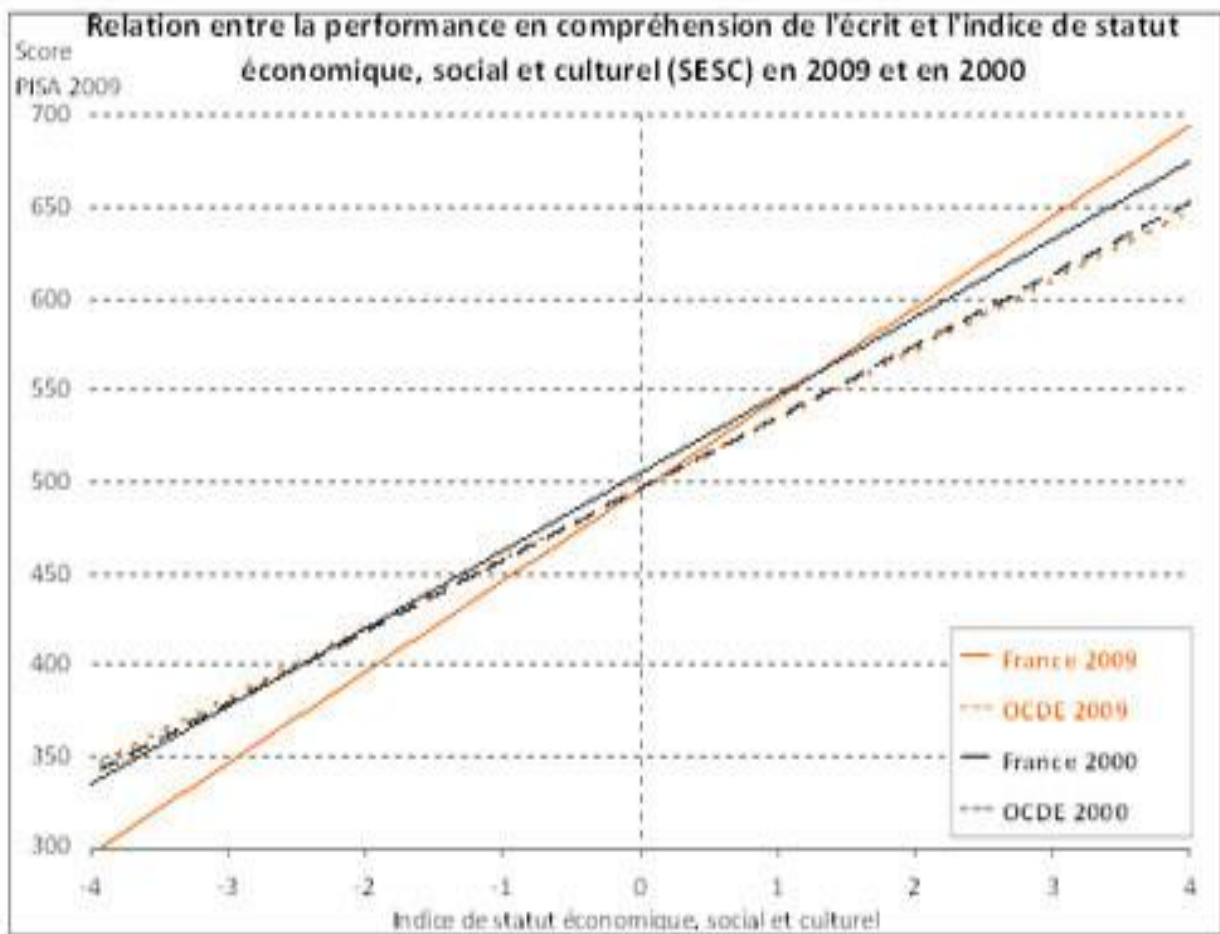
a) Luc Chatel lors de sa conférence de presse le mardi 7 décembre 2010 et suite à la présentation de ces résultats, les a analysés et a défini des leviers pour remédier à ces tendances dont

- Un **recentrage sur les fondamentaux** : la refonte des programmes du primaire, socle commun de connaissances et de compétences et le plan illettrisme

- La **personnalisation de l'enseignement** : aide personnalisée en primaire, accompagnement personnalisé au lycée, accompagnement personnalisé en 6^{ème}

- La **personnalisation des moyens** (Autonomie des établissements et expérimentation : programme CLAIR)





- Les élèves en difficultés et les élèves excellents concernent particulièrement les psychologues scolaires (repérage, évaluations, mise en place de programmes personnalisés).
- Les psychologues de l'éducation pourraient avoir un rôle plus actif dans la mise en œuvre de la politique de l'éducation nationale : apporter leur expertise et leur soutien auprès des élèves, des équipes enseignantes et autres partenaires.

- **« Intervention Précoce » - Rapport national – France 2009¹³**

Ce rapport décrit les différentes interventions en faveur d'enfants porteurs de handicaps entre 0 et 6 ans et argumente vers une nécessité que les différents professionnels travaillent en réseau.

- **Travail interdisciplinaire**

¹³ Paul FERNANDEZ - Agence Européenne pour le Développement de l'Education des Personnes Ayant des Besoins Particuliers

Aux services et dispositions de l'Intervention précoce participent des professionnels venant des disciplines et milieux différents. En 2005 trois types de recommandation ont été suggérés afin d'assurer le travail interdisciplinaire: a) une coopération avec les familles en tant que partenaires principaux des professionnels; b) une approche de formation et de consolidation de l'équipe ('team building') afin de garantir un travail interdisciplinaire en amont et pendant la réalisation des tâches prévues; c) la stabilité des membres de l'équipe pour faciliter le processus de 'team building' et des résultats de qualité.

- **Diversité et coordination**

Cet aspect fait référence à la diversité des disciplines impliquées dans les services et les dispositions de l'IPE et au besoin de coordination. En 2005 deux types de recommandation ont été suggérés afin de s'assurer que les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux prenant part aux services et dispositions de l'IPE partagent les responsabilités: a) une bonne coordination des secteurs afin de garantir la réalisation des objectifs de tous les niveaux de prévention à travers des mesures opérationnelles adéquates et coordonnées; b) une bonne coordination des dispositifs afin d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources communautaires.

a) Les mesures de l'IPE garantissent-elles une coordination à travers les secteurs (santé, éducation, services sociaux) impliqués et à l'intérieur des secteurs afin de:

- a) Avoir des rôles et responsabilités clairement définis ;
- b) Collaborer avec les familles ;
- c) Collaborer avec les ONG ;
- d) Etre impliqués dans la détection précoce et l'enclenchement de la procédure et éviter des lacunes et des retards qui affecteraient l'intervention à l'avenir ;
- e) Assurer l'accès au dépistage des troubles du développement à tous les enfants ;
- f) Mettre à disposition de toutes les femmes enceintes des procédures de suivi et de conseil ;
- g) Eviter les chevauchements entre les différents services.

- **OCDE** A l'occasion d'une conférence de presse organisée à Tokyo le 4 Décembre 2007 pour la parution du rapport, le Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría, soulignant l'importance de l'enseignement pour l'épanouissement des individus et l'essor de la société, a déclaré : "Des politiques de l'éducation efficaces et novatrices offrent d'énormes possibilités pour les individus. Elles sont également à la base des économies saines et dynamiques. A l'heure de la mondialisation et de la concurrence, posséder une formation de qualité constitue l'un des atouts les plus précieux pour la société et pour les citoyens".

- **Les psychologues de l'éducation coûtent-ils cher ? : Enquête – Berlin** ¹⁴

Les psychologues scolaires gèrent les problèmes d'apprentissage suivants :

- Elèves présentant des difficultés de lecture et d'orthographe : 30 %
- Consultation de professeurs présentant des signes d'épuisement : 30%
- Elèves handicapés : 10 %
- Redoublement de classe : 10 % (coût /an pour la société : 5.000 €)
- Dyslexie : 3 %
- Dyscalculie : 3 %
- Enfants précoces : de 2 à 4 %

➤ *10 % des élèves à Berlin redoublent une classe (total de 35.000 élèves).*

¹⁴ Etude internationale- Klaus Seifried BDP 2008- <http://www.nepes.eu/?g=node/759> ESPIL p 13

Si un psychologue scolaire grâce à son intervention, aide à éviter le redoublement de classe pour 10 élèves, cette économie représente le montant de son revenu annuel.

- En France 38% des élèves doublent une classe